

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e me.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



Lyon, 5 mai 1841.

Le Moniteur et les journaux dynastiques nous apportent les détails de la fête du 1^{er} mai. Est-ce qu'il ne serait pas temps de faire grâce au public de tous ces fades compliments, de toutes ces paroles d'adulation débitées par des bouches plus ou moins menteuses, plus ou moins habiles à déguiser sous une phraséologie banale l'éloignement, la sécheresse ou l'indifférence du cœur? Le parlement a la tribune pour exprimer ses pensées; ce n'est pas dans le palais que les autres corps feront entendre des paroles de vérité, et si, en l'absence des chambres, la pensée du roi peut importer au pays dans les circonstances où la politique présente quelque intérêt, le pays a peu à s'occuper des compliments débités à propos d'une fête. A cette fête se joignait cette année le baptême du petit-fils du roi; on avait donc essayé de mêler la politique aux sentiments de la famille. Mais la réunion de ce qu'on appelle deux solennités n'a produit que des discours sans portée, que des mensonges hardis, que des flatteries sans élévation, que des réponses d'une grande médiocrité, dignes en tous points des paroles qui les provoquaient. On devinera difficilement ce qu'a voulu exprimer le roi en disant que la célébration du baptême de son petit-fils est pour sa famille et pour lui un nouveau gage de la protection divine. On comprend très-bien que, pour ceux qui ont surtout à cœur de fonder une dynastie, la naissance d'un rejeton soit regardée comme un événement heureux, mais nous ne voyons pas en quoi son baptême peut être considéré de même. Ce n'est là au surplus qu'une critique de mots, et nous avons bien d'autres choses à signaler.

Jamais le corps diplomatique représenté par M. d'Appony n'avait tenu un langage plus pâle; jamais la chambre des pairs ne s'était montrée plus insignifiante en même temps que plus prétentieuse. Nous avons vainement cherché à comprendre la pensée que M. le baron Pasquier a entendu renfermer dans ses paroles, lorsqu'à propos du baptême du comte de Paris, il a parlé de cette solennité qui ouvre chrétiennement les portes de la vie aux enfants des rois comme à ceux du plus obscur des sujets. A-t-il voulu dire que tous les enfants étaient égaux devant le baptême, ou que les enfants des sujets obscurs devaient être bien heureux qu'on leur ouvrit les portes de la vie comme aux enfants des rois? Nous ne savons, et nous regrettons qu'il n'ait pas mieux exprimé sa pensée.

Nous ne pensions pas que M. Pasquier pût trouver encore des motifs de flatterie dans ce titre déjà usé de comte de Paris donné au fils du duc d'Orléans. Après tout ce qui a été dit pour et contre, c'est du rabâchage; mais surtout nous n'aurions jamais imaginé qu'on pût représenter ce titre féodal comme résumant en lui seul une civilisation tout entière. Telle est cependant la pensée exprimée, dans ces termes mêmes, par M. le président de la chambre des pairs. A l'époque où nous sommes, de pareilles idées paraissent souverainement ridicules, si elles pouvaient être partagées par d'autres que ceux qui les émettent. On ne discute pas les prétentions de ceux qui disent qu'un titre exprime une civilisation tout entière, dans un temps où cette civilisation même a réduit tous les titres à n'être plus que de vains hochets.

Le roi, en répondant à M. Pasquier, a prononcé quelques paroles que le pays n'approuvera pas, bien qu'on l'engage sans son aveu dans la question :

Théâtre des Célestins.

DÉBUTS.

Nous ne sommes pas de ceux qui crient anathème aux débuts et qui exorcisent dans leurs critiques le génie du mal que l'on voit, selon eux, fréquenter assidûment le théâtre à cette époque. Le public aussi paraît prendre goût à ces changements, et nous trouvons cette disposition du public fort naturelle. Les visages nouveaux ne nous déplaisent point, nous l'avouons. Si La Fontaine a dit que la grâce était plus belle encore que la beauté, nous trouvons que la nouveauté ressemble beaucoup à la grâce. Au reste, nous ne sommes pas les seuls de notre avis; nous ne sommes que de notre temps et de notre pays en parlant de la sorte. Ce goût ou plutôt cette manie du nouveau, cette soif immortelle de l'inconnu, ne se trahissent-ils pas dans le langage vulgaire du peuple de Paris? Le participe passé : *Connu* ! n'est-il pas l'expression du mépris le plus impertinent qui puisse remonter du cœur d'un gamin de la capitale jusque sur ses lèvres jaunies par le tabac? A Lyon, nous ne nous servons pas autant du même terme; mais nous sommes tout aussi accessibles au sentiment qui l'a fait naître.

Aussi, dans l'intérêt des directions théâtrales, nous ne craignons pas de dire que les débuts sont utiles, qu'ils jettent de la vie et de l'intérêt dans la lente révolution d'une année théâtrale, que, quels que soient leurs inconvénients, il ne faut point les redouter, parce qu'après tout ils produisent plus de bien que de mal. Dans une ville comme la nôtre, où il y a peu de population flottante, il ne faut pas trop craindre de renouveler quelquefois le personnel de la scène. Quand les spectateurs ne changent pas, comme à Lyon, il faut que les acteurs changent plus souvent. Avec de vieux artistes, — nous voulons dire avec des artistes trop anciens sur le même théâtre, — les pièces nouvelles que vous jouez prennent aussitôt une démarche vieillissante qui fait peine à voir. Ce qu'il y a de plus original, de plus neuf dans un dialogue, s'émousse; les mêmes traditions comiques servent à jouer des rôles différents; la gaieté, la verve de l'acteur deviennent une habitude qui se manifeste d'une manière ré-

« J'ai eu le bonheur, a-t-il dit, d'assurer à la France depuis onze ans la jouissance des avantages qui sont fondés sur la paix : votre assistance facilitera le maintien de cet état de choses dans lequel la France trouve la meilleure garantie des libertés publiques et le plus sûr moyen de résister à ces illusions de l'esprit de conquêtes qui jettent trop souvent les nations dans un abîme de maux. »

Nous l'avons dit déjà dit, nous ne voulons pas la guerre pour la guerre; nous savons les maux qu'elle attire sur les peuples. Mais défendre son honneur quand il est engagé, c'est obéir à un devoir impérieux et non pas à l'esprit de conquêtes, et on ne l'a pas défendu dans la question d'Orient. Repousser la Belgique alors qu'elle demandait à être jointe à la France, ce n'était pas montrer un esprit de conquêtes, c'était se relever dignement des traités de 1815, c'était couvrir nos frontières afin de pouvoir résister à l'invasion, c'était agglomérer à la France un petit état sur lequel elle est obligée de veiller, qu'elle est forcée de défendre, et qui cependant n'est pour elle qu'un embarras. Garder Ancône, ce n'était pas montrer un esprit de conquêtes, c'était seulement donner à la malheureuse Italie une garantie que les pactes faits entre les peuples et les souverains seraient exécutés, que la liberté qui tournait ses regards vers la France, vers notre glorieux drapeau, ne succomberait pas aux coups des tyrans. La France est aujourd'hui humiliée; elle est sans force morale. Si vous trouvez que cet état de choses est le plus sûr moyen de résister à l'esprit de conquêtes, vous avez bien raison; on ne songe pas à conquérir quand on n'a pas même le courage de défendre ses alliés. Mais ce n'est pas sur cette pensée qu'il faut s'arrêter. Le roi a dit que, dans cet état qui dure depuis onze ans, la France trouve la meilleure garantie des libertés publiques. Nous voudrions bien savoir ce qu'on eût fait de plus si la France eût été engagée dans une guerre et qu'un pouvoir soupçonneux et défiant eût redoublé les efforts des patriotes.

Quelle liberté n'a pas succombé en partie depuis onze ans que nous sommes en paix? Quelle garantie n'a pas été attaquée? Est-ce l'institution du jury que vous avez regardée comme la sauvegarde de la justice et que vous avez respectée? Est-ce la presse dont vous avez reconnu les droits et maintenu la liberté? Est-ce le droit d'association que vous n'avez pas brisé? Non, il n'est pas une garantie jetée entre la nation et le pouvoir par la révolution de 1830 qui n'ait été attaquée, et l'état de paix dans lequel nous sommes depuis onze ans vis-à-vis de l'étranger n'a été à l'intérieur qu'une longue lutte.

M. Sauzet, lui, a cédé à son esprit de calembour, et s'il n'en a pas fait dans les termes, il ne s'en est pas abstenu dans la pensée. A propos du baptême du comte de Paris, l'honorable président de la chambre des députés a dit que la religion imprime à tout ce qu'elle touche le caractère de la grandeur et de la durée; puis un peu plus bas : « Autour de vous se serreront les pouvoirs de l'état, heureux de voir dans la perpétuité de votre dynastie un gage pour l'avenir du pays. » Si nous ne connaissions pas toute la malignité de l'esprit de M. Sauzet, nous lui demanderions si la religion, en baptisant le fils de Napoléon comme l'héritier de l'Empire, et le duc de Bordeaux comme l'héritier de la légitimité, les a garantis contre les chances des vicissitudes humaines, et si les événements n'ont pas donné un triste démenti au caractère de durée que, suivant ce malin M. Sauzet, la religion imprime à tout ce qu'elle touche. Que dire après cela de la

gulière, prévue; son rire s'immobilise et devient grimace : ses qualités deviennent une routine; ses défauts trouvent dans leur propre durée une prescription à invoquer contre le bon goût des spectateurs. On sait d'avance comment, pourquoi, combien il vous impressionnera; l'émulation cesse peu à peu; les coteries tenaces se forment et imposent au public et aux directeurs les sujets qu'elles protègent. En attendant, l'art perd et sa valeur et sa puissance d'attraction sur le public. Les spectateurs s'éloignent peu à peu; car ils n'ont plus, pour venir au théâtre, l'espérance d'une nouveauté complète et saisissante. Les directeurs se plaignent de leur activité et de leur bon vouloir restés stériles.

Tandis que les pièces les plus nouvelles perdent une partie de leur attrait à être interprétées par des artistes qui, bien que d'un mérite incontestable, ne peuvent pourtant réunir à leurs nombreuses qualités celle de la nouveauté, il y a encore en faveur des artistes nouveaux, inconnus, cette circonstance qu'ils peuvent jouer des pièces anciennes et rajeunir souvent un vieux répertoire, et, certes, ce n'est pas un avantage à dédaigner quand on songe à la pauvreté de la muse dramatique contemporaine.

Nous le répétons, ces réflexions sont faites dans l'intérêt de l'art, du public et des directeurs. Ces derniers ne doivent point reculer devant un changement quand il leur paraît nécessaire; tout leur souci doit être seulement de trouver, pour remplacer un artiste, un artiste d'un mérite au moins égal. Qu'y gagnerez-vous, dira-t-on, si le talent nouveau n'est qu'égal à l'ancien? A cela nous répondons que nous aurons alors pour bénéfice net : la nouveauté. Au reste, nous ne voulons point qu'on ôte aux réflexions précédentes leur caractère tout-à-fait général; il est facile de comprendre qu'elles s'appliquent moins qu'à tout autre au théâtre des Célestins qui renferme une réunion trop complète d'artistes distingués pour qu'il soit facile de la modifier et de trouver des sujets *égaux* à ceux qui la composent.

Ne nous plaignons donc point des débuts, que les directeurs ne s'en effrayent pas non plus; ils sollicitent vivement l'attention du public, et quand ils enfantent des orages, c'est presque toujours un tonnerre de bon augure, car il témoigne du souci que les specta-

perpétuité de la dynastie? Ce peut être une flatterie très-douce, mais elle est mal placée, elle est ridicule; il n'y a rien de perpétuel, pas même l'empire du calembour sur lequel trône M. Sauzet.

On lit dans le National :

Le baptême du comte de Paris a eu lieu ce matin, 2 mai, à onze heures, en l'église métropolitaine de Notre-Dame. Cette cérémonie s'est, pour ainsi dire, passée à huis-clos, et sans que le public ait pu pénétrer dans l'enceinte de la basilique.

Louis-Philippe est parti à dix heures et demie des Tuileries.

L'escorte était composée de deux escadrons du 5^e cuirassiers, d'un escadron de la garde nationale à cheval et de détachements de la garde municipale.

Les voitures occupées par la famille d'Orléans et sa suite étaient au nombre de sept. On a remarqué que, contrairement à l'usage, celle de Louis-Philippe était attelée de deux chevaux seulement.

Après la cérémonie, qui avait commencé à onze heures précises et qui s'est terminée à midi et un quart, le cortège est revenu par les quais de la rive gauche comme à son départ des Tuileries, où il est rentré par le pont du Carrousel.

Dès huit heures, la garde municipale, infanterie et cavalerie, et plusieurs régiments de ligne, avaient pris position sur le parvis Notre-Dame et à toutes les issues de cette place. Les consignes les plus sévères empêchaient de circuler, dans toute cette partie de la Cité, les personnes qui n'étaient pas appelées à figurer dans la cérémonie du baptême.

Ces précautions n'ayant pas paru suffisantes, la police avait, dit-on, visité un grand nombre de maisons situées sur le passage du cortège.

Enfin, toutes les troupes de la garnison qui n'avaient pas été dirigées sur Notre-Dame étaient consignées dans leurs casernes.

Le *Messenger* annonce ce soir que cette cérémonie a eu un caractère grave et solennel, et que partout, sur le passage du roi, les acclamations les plus vives ont salué LL. MM. et la famille royale. Les cris de Vive le comte de Paris, dit ce journal, se mêlaient à ceux de Vive le roi! vive la reine! vive le duc d'Orléans!

Assurément on ne peut s'égayer sur la vérité avec une plus grande impudence, car voici ce qui s'est passé sous les yeux d'une immense population :

Un grand déploiement de forces et de nombreux gardes municipaux occupaient tous les quais de la rive droite, depuis le Louvre jusqu'au pont Notre-Dame; et les rues qui y débouchaient étaient interdites aux voitures, obligées de prendre la rue Saint-Honoré. Aussi, une foule considérable stationnait-elle le long des trottoirs des quais; toutes les fenêtres des maisons étaient aussi garnies de curieux et d'étrangers qui avaient chèrement payé leurs places, car, d'après les préparatifs, chacun s'attendait à ce que le cortège passerait de ce côté.

Enfin, à 10 heures et demie, le canon des Invalides se fait entendre. « Le voilà! le voilà! » disait-on. Puis tout-à-coup le bruit se répand que le cortège traverse la Seine, et on le voit effectivement passer rapidement sur le pont des Saints-Pères. La foule se précipite alors vers les quais, pour arriver sur les quais de la Monnaie et des Grands-Augustins; mais un double cordon de municipaux à pied et à cheval intercepte le passage, et met toute la distance de la Seine entre le peuple et le cortège royal, qui traversait au galop les quais déserts de l'autre rive.

Evidemment on a fait croire au public, par de nombreuses dispositions militaires, que le cortège passerait d'un côté des quais tandis qu'au contraire on le faisait filer au galop là où personne ne s'attendait à le voir. On eût dit un convoi dont on voulait dérober le passage à l'ennemi. Si les ministres ont jugé prudent d'en agir ainsi, nous n'avons pas à les en blâmer. Mais, puisqu'ils n'ont pas osé recevoir les manifestations de la foule, il est par trop imprudent de venir nous dire ensuite que le cortège a recueilli d'immenses vivats sur son passage.

teurs prennent de leurs plaisirs futurs, et de leur aptitude à ressentir les émotions dramatiques. D'ailleurs le tonnerre rassérène le ciel.

Nous avons eu jusqu'à ce jour trois débuts et une rentrée. M. Leroy, qu'une maladie avait éloigné de la scène, est revenu prendre une place qu'il avait toujours remplie à la satisfaction générale. Le public ne l'avait pas oublié; il l'a accueilli avec plaisir. M. Leroy faisait sa rentrée dans *le Mauvais Sujet*. Nous espérons avoir dans la suite à nous occuper souvent de lui, car il a assez de qualités pour ne pas s'arrêter au point d'ailleurs fort estimable où il est déjà parvenu.

Nous disions tout à l'heure que les artistes nouveaux rajeunissaient les pièces connues, et voilà que nous trouvons, à propos de M. Mortreuil, une exception, un démenti à notre opinion. Faites donc des théories! posez donc des règles dogmatiques et générales! M. Mortreuil, qui a joué le rôle ébouriffant de Bichonneau dans *Un Bal du grand monde*, nous semble avoir donné à ce rôle une physionomie comique un peu surannée. Or, le comique d'Arnal est une chose de notre temps, entre le comique d'Arnal qui consiste en partie à dire et à faire les absurdités les plus colossales, les plus impossibles, d'une manière grave, convaincue, passionnée, naturelle, et le comique de l'excellent Pothier, par exemple, il y a un abîme.

Arnal est un acteur pour qui on fait un rôle, et cela ne suffit pas; il faut après cela qu'il le fasse à son tour, et Dieu sait tout ce qu'il y ajoute. Tous les auteurs ne savent pas écrire un rôle pour Arnal, et, quand ils l'écrivent, il faut qu'ils se préoccupent sans cesse de l'interprète excentrique qui doit le jeter à la foule étonnée. Aussi ses rôles ne peuvent être joués que par lui; et de deux acteurs qui seront appelés à les reproduire après lui, ce ne sera pas souvent celui qui aura le plus de mérite qui les jouera le mieux, mais celui qui saura le mieux l'imiter. Quand on choisit un des rôles étranges créés par cet acteur, le plus haut point de perfection qu'on puisse atteindre, c'est de copier le créateur avec le plus d'exactitude possible, et M. Mortreuil, malgré ses efforts, nous a rappelé le genre comique de Pothier, dans *le Secrétaire et le Cui inter*, plus que celui d'Arnal. Nous ne voulons pas dire que ce jeune acteur manie pour cela d'intelligence, c'est bien loin de notre pensée; mais il nous permettra de

Le *Siccle* reproduit l'essence des lettres publiées par la *Gazette de France*, et il accompagne chacun de ces extraits mémorables de réflexions accablantes. Il ne se passe pas un jour sans que cette affaire acquière une nouvelle gravité.

L'article suivant de la *France* nous paraît digne d'être reproduit. On verra combien est grande la bonne foi du ministère.

L'*Univers*, journal dynastique ordinairement bien informé, prétend avoir reçu une lettre de Londres, du 29 avril, de laquelle il résulterait que, l'année dernière, la *Contemporaine* aurait voulu vendre à M. Guizot, ambassadeur à Londres, les documents qu'elle possède, et qu'elle aurait dit être de nature à compromettre Louis-Philippe. Elle en demandait 50,000 francs, que plus tard elle réduisit à 10,000 francs. M. Guizot refusa. La *Contemporaine* se serait alors adressée directement à Louis-Philippe, qui n'aurait pas voulu qu'on répondît.

Si l'on admet cette version, il en résulte que l'existence des lettres, qu'on dit falsifiées, était connue du ministère, tandis qu'il alléguait tout récemment son ignorance; il résulte encore de cette découverte qu'on a intenté en France une accusation de faux contre des hommes qu'on savait innocents. Enfin, ce que le ministère public regardait comme une monstruosité, l'intervention de la *Contemporaine*, au moyen de son *factum* du 16 avril, se trouve être une chose fort ordinaire, quand on la rattache à toutes ces démarches, desquelles M. Parliere-Lafosse a dû être prévenu.

On voit que le labyrinthe commence à perdre de son obscurité.

Que la patience ne se lasse pas, que les efforts continuent, et nous finirons un jour ou l'autre par connaître la vérité tout entière. Le pays est trop intéressé à ce que la vérité se fasse jour, pour qu'on puisse abandonner en chemin cette affaire.

Nous donnons l'extrait suivant du *Courrier français*, parce que son contenu se rattache au baptême du comte de Paris :

En répondant à M. Martin (du Nord), le roi a promis que son petit-fils maintiendrait l'ordre et la paix. Ceci nous fait supposer que M. le garde-des-sceaux a écrit la demande et la réponse. Il n'y avait que lui seul au monde qui fût capable de graver sur le berceau d'un enfant la devise empruntée au discours de M. Guizot : « La paix toujours, la paix partout ! » La paix jusqu'à la troisième génération de la dynastie ! quel tour de force en matière d'hyperboles !

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, mardi 20 avril. — Une forte compagnie du génie a été passée en revue aujourd'hui sur l'esplanade Bab-el-Oued, et s'est ensuite embarquée à bord du bateau à vapeur *le Sphinx*, parti pour Oran. Un grand nombre de chariots et de mulets du gouvernement ont commencé à charger pour le grand convoi qui doit, dit-on, partir demain. Il règne de toutes parts un mouvement extraordinaire.

Mercredi 21. — On a réuni ce matin, sur la place du Gouvernement, environ 200 Arabes destinés à conduire les bêtes de somme provenant des réquisitions ordonnées par le gouverneur-général. L'expédition partira demain. Des chariots de l'artillerie apportent les bêtes. Toutes les rues sont encombrées; il faut être sur les lieux pour se former une idée juste du mouvement qui règne en ville.

Jeudi 22. — Le grand convoi es, échelonné sur la route de Dely-Ibrahim; beaucoup de curieux partent pour ce village, situé à une demi-lieue d'Alger, pour le voir défiler.

4 heures du soir. — Le convoi, escorté par le 26^e régiment d'infanterie de ligne, dont l'effectif est de 1,800 hommes environ, d'une partie de la cavalerie et de l'artillerie, s'est mis en marche dans la matinée par un temps magnifique.

On débarque journellement des chevaux et des hommes du 4^e chasseurs d'Afrique, venant de Bone; ils sont cantonnés à Mustapha et à Dely-Ibrahim. Nous avons vu aussi arriver beaucoup de bœufs pour le compte du gouvernement. On annonce que le roi de Sardaigne a prohibé la sortie de ces animaux de ses états. Ceux qui nous arrivent viennent des côtes d'Afrique, d'Espagne et de divers points d'Italie.

Vendredi 23. — Le bateau à vapeur *la Chimère*, venant de Toulon, a mouillé sur rade avec la correspondance et de nombreux passagers civils et militaires.

Le temps est mauvais; il tombe de la pluie mêlée de grêle, comme au mois de mars.

On arme des condamnés militaires et des ouvriers; la milice fait un service très-pénible.

Samedi 24. — Le bateau à vapeur *le Camille* est arrivé sur rade. Ce bâtiment, venant de Toulon, avait à bord le nouveau commandant supérieur de la marine, M. le contre-amiral Lainé, qui a été salué de 7 coups de canon.

La nuit a été très-mauvaise et les troupes campées dehors auront

dire qu'il ne nous paraît pas, pour le moment du moins, appelé à rendre dans toute leur excentricité les rôles du premier bouffon (Arnal se nomme ainsi lui-même) du théâtre du Vaudeville. Au reste, M. Mortreuil est un artiste intelligent, jouant avec chaleur, avec verve, entendant bien la scène, se grimaçant avec assez de bonheur, et l'accueil qui lui a été fait à ses deux premiers débuts ne nous laisse pas douter de son admission au troisième.

M^{lle} Legros, en quittant notre scène, avait laissé au parterre des souvenirs si frais et si gracieux qu'il devait sembler bien périlleux de vouloir les effacer. Il n'en est rien cependant. M^{lle} Minié, du premier regard, du premier sourire, a conquis d'unanimes suffrages et dompté le parterre. Nous sommes persuadés que les applaudissements qu'on lui a donnés d'avance et avec tant de libéralité dès son premier début, elle saura dans la suite les mériter complètement, et qu'on ne les regrettera jamais. Elle nous paraît avoir toutes les qualités que réclame son emploi : de la nez au vent, l'œil vif, la bouche maligne, de la jeunesse, des allures fraîches, une jambe bien faite et pas trop bégueule; voilà pour les spectateurs. Les auditeurs remarquent une parole incisive, une diction assez bien détaillée, quoique un peu précipitée, et dans les morceaux chantés une voix restreinte et des intonations qui ont été quelquefois plus que douteuses; mais, comme nous attribuons cet accident à une émotion que la débutante ne pouvait cacher, nous ne savons si nous ne devons pas plutôt l'en féliciter que l'en blâmer. Voilà du moins les impressions que nous a laissées son rôle de Richelieu.

Au demeurant, M^{lle} Minié, quoiqu'elle n'ait pas encore cet aplomb et cette connaissance de la scène qui distinguaient M^{lle} Legros, nous paraît une heureuse acquisition pour nos théâtres. Si elle n'a pas toutes les qualités de sa devancière, elle saura éviter sans doute quelques-uns de ses défauts, et, parmi ceux-ci, celui de vouloir trop se mettre en scène et d'attirer trop particulièrement l'attention sur elle, aux dépens de ses camarades et de l'ensemble de toute la pièce.

M^{lle} Emma Escot a échoué à peu près complètement hier à son début. Nous n'expliquerons pas pourquoi. La loi de Manon dit quelque part : « Ne frappez point une femme, même avec des fleurs, » et à plus forte raison avec la plume d'un feuilletoniste.

sans doute beaucoup souffert. Ce soir le temps semble vouloir se remettre au beau.

Lundi 25. — Un ordre du jour du général Duvivier, commandant le territoire, publié ce matin, dit-on, dans les casernes, annonce que les Arabes ont formé un ou plusieurs bataillons qui sont habillés comme nos troupes et commandés par des Européens. Ils peuvent nous faire beaucoup de mal en surprenant des colons ou des postes avancés. Les effets d'habillement viennent de Gibraltar. Il y a des cavaliers habillés comme nos chasseurs d'Afrique. Ces bataillons ont été vus par des espions à notre solde dans la plaine de Staouéli.

La gendarmerie a amené ce soir 7 ou 8 Arabes. Le temps est magnifique.

Mardi 27. — Un bateau à vapeur va partir pour Oran avec deux compagnies d'élite du 41^e de ligne, quelques militaires isolés et un certain nombre d'officiers qui s'empressent de rejoindre, afin de pouvoir faire la campagne qui se prépare.

Les embuscades et les patrouilles de nuit prescrites aux commandants des camps ont produit de nouveaux résultats très-satisfaisants. Le 15 avril, un peu avant le jour, deux postes hadjoutes ont été surpris par une reconnaissance sortie de Coléah qui les a cernés, en a tué huit, pris trois chevaux et fait un prisonnier. Cette petite expédition, dirigée par le chef de bataillon Poërio, commandant supérieur du camp, a été fort habilement conduite.

M. le maréchal-de-camp de Bar, mis à la disposition du gouverneur-général, est arrivé à Alger.

M^{lle} Quinquetot donnera samedi prochain 8 mai, à sept heures et demie du soir, au Cercle musical, anciennes halles de la Grenelle, un concert dont voici le programme :

- 1^{re} Symphonie de Beethoven.
- 2^e Romance française, avec accompagnement de cor, par M. E. V.
- 3^e Solo de clarinette exécuté par M. Wolfrum.
- 4^e Romance française, par M^{lle} Roman.
- 5^e Concerto de violon, par M. Baumann. — Bériot.
- 6^e Duo de l'opéra *Olive et Pascal*, chanté par M^{lle} Quinquetot et M. Ferrari Stella, ténor de la troupe italienne. — Donizetti.
- 7^e Solo de cor, par M. E. V.
- 8^e Cavatina d'*Anna Bolena*, par M^{lle} Quinquetot. — Donizetti.
- 9^e Solo de harpe : *les Danses nationales de l'Europe*, variées et exécutées par M^{lle} Maria Mont-Hoberi, élève de M^{lle} Demeuse, harpiste du Grand-théâtre.
- 10^e Duo du *Barbier de Séville*, chanté par M^{lle} Quinquetot et M. Ferri, baryton de la troupe italienne. — Rossini.

Le piano sera tenu par M. Luigini.

La composition du concert, le talent et la belle voix de M^{lle} Quinquetot, connue déjà de nos dilettanti, promettent d'avance à cette cantatrice une réunion nombreuse et des applaudissements dont elle est digne à tous égards.

Chronique.

LYON. — On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Des habitants du passage de l'Argue nous écrivent pour se plaindre du tapage nocturne qui s'est fait dans la nuit du 2 au 3 mai chez un cabaretier qui tient dans le voisinage des femmes de mauvaise vie. Ce tapage se renouvelle fréquemment et se fait entendre toujours fort avant dans la nuit, au mépris des ordonnances de police dont ce cabaretier semble faire peu de cas. »

» Nous renvoyons ces réclamations à la police qui saura, nous n'en doutons pas, y faire droit; s'il en était autrement, nous ferions connaître en entier les griefs de nos correspondants qui sont assez sérieux pour impliquer gravement la responsabilité des agents subalternes de l'autorité. »

Nous devons ajouter, dans l'intérêt de ces plaintes, qu'elles sont parfaitement fondées, et que le *Censeur* en a reçu de son côté de très-vives sur le même sujet. Les mêmes plaintes, nous le savons, ont été adressées directement à l'autorité municipale, et il est vrai de dire qu'elles ont été jusqu'ici sans aucun résultat. Cependant le désordre signalé est tel que déjà quelques habitants de ce quartier l'ont déserté et que d'autres se préparent à faire autant. La négligence des agents de police à faire cesser un état de choses qui blesse si gravement la morale publique en même temps qu'elle porte atteinte aux intérêts matériels des propriétaires environnants est vraiment inconcevable; mais c'est surtout, nous devons le dire, sur l'autorité municipale de la cité que doit retomber la responsabilité des agents subalternes de la police.

— Nous avons à enregistrer la rectification suivante sur les décorations distribuées dans notre ville à l'occasion du 1^{er} mai :

- M. de Vouges, doyen des juges de paix de Lyon ;
- M. P.-P. Martin, adjoint au maire de Lyon ;
- M. Dolbeau, président du tribunal de commerce ;
- M. Reynard, directeur de l'école vétérinaire.

— L'administration des théâtres de Lyon annonce, pour demain jeudi, un concert vocal et instrumental dans lequel doit figurer l'élite de nos artistes. M^{lle} Toméoni, qui a laissé à Lyon de très-bons souvenirs, doit s'y faire entendre.

— On parle d'un congrès qui doit s'ouvrir à Lyon en septembre 1841, et on annonce que près de 350 personnes ont résolu d'y assister.

— Il résulte du compte rendu sur la caisse d'épargne présenté le 30 mars 1841 à l'assemblée générale des fondateurs de cette institution, que le nombre des livrets, qui, à la fin de 1839, s'élevait à 11,929, est arrivé, à la fin de 1840, à 13,441.

Il résulte encore de l'état général des opérations de la caisse d'épargne pendant le cours de cette année que l'accroissement de la dette de la caisse envers les déposants n'a été que de la somme de 308,855 f. 38 c.

Le compte de la dotation, qui s'élevait à la fin de 1839 à la somme de 52,474 f. 97 c., a augmenté par suite des dons et des excédants en bénéfice sur les profits et pertes; le fonds capital de la caisse s'élève à présent à la somme de 71,788 f. 40 c.

— Les personnes qui ont perdu un châte sur le quai du Rhône peuvent se présenter, pour le retirer, au bureau de la police municipale, à l'Hôtel-de-Ville.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation, a

été arrêté le 30 avril dernier à la somme de 19 fr. 46 c. pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés.

DÉPARTEMENTS. — On lit dans le *Journal de Saint-Etienne* :

« Un de nos abonnés de Roanne, actionnaire de la compagnie du canal de Roanne à Digoin, nous informe d'une décision fort importante qui vient d'être prise à Paris dans une assemblée générale des représentants des compagnies des quatre canaux. »

» Il a été arrêté que dorénavant les prix de transports des coques du bassin de Saint-Etienne à Paris, par le canal latéral de la Loire, ne seront plus perçus à raison de l'encombrement de cette marchandise, comme cela existe pour le charbon, mais au poids.

» On calcule qu'il en résultera une diminution de prix de moitié au moins sur le transport des coques. Cette mesure sera on ne peut plus favorablement accueillie par celles de nos compatriotes houillères qui fabriquent une grande quantité de coques; elle leur ouvrira des débouchés sur les marchés de Paris, qui leur étaient presque entièrement interdits, à cause de l'énormité des frais de transport. »

Paris, le 3 mai 1841.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. le comte de Paris a été baptisé hier à Notre-Dame, à l'âge de deux ans et huit mois. Le baptême d'un enfant est d'ordinaire une cérémonie catholique et une fête de famille; le baptême de M. le comte de Paris n'a été qu'une affaire toute politique. On aurait pu baptiser le fils de M. le duc d'Orléans, comme son frère puîné, quelques jours après sa naissance, avec un modeste appareil dans lequel les grands parents seuls auraient joué un rôle; mais cela n'eût pas satisfait certaines prétentions, certaines idées. Le baptême de M. le comte de Paris a été élevé aux proportions d'une solennité d'état. Cette solennité aurait pu s'accomplir, dira-t-on, il y a plus de deux ans. Nous répondrons qu'il y a deux ans le clergé de Paris était sous le pouvoir de M. de Quélen, prélat récalcitrant, qui est mort dans l'impénitence finale, c'est-à-dire sans avoir voulu courber son front devant un gouvernement issu d'une révolution. On a donc attendu que M. de Quélen mourût, et peut-être M. le comte de Paris n'eût-il pas encore été baptisé, si le prêtre qui avait conseillé à Charles X les ordonnances de juillet eût été vivant.

Le successeur de M. de Quélen s'est prêté avec une grâce parfaite à la cérémonie d'hier; tout s'est fort bien passé, et le clergé est enchanté de l'importance officielle qu'il vient de reconquérir.

— On s'entretenait beaucoup cet après-midi à la chambre d'un fait qui n'a pas au fond une très-grande gravité, mais auquel certaines vanités blessées ne manqueront pas de donner de l'importance.

Après la célébration du baptême du comte de Paris, le roi, suivi de toute sa famille, s'était rendu à l'endroit où se trouvait le registre sur lequel ces sortes de cérémonies sont constatées, afin de le signer, comme c'est l'usage. Quand le roi et sa famille eurent apposé leurs signatures au bas de l'acte, on fit appeler les cardinaux et autres prélats pour signer aussi. Ils inscrivirent leurs noms en présence du roi et de sa famille, puis le roi et sa famille se retirèrent. Les maréchaux furent mandés à leur tour, et l'absence du roi ne les empêcha pas de signer. On appela ensuite le bureau de la chambre des députés, et le bureau arriva, M. Sauzet en tête. S'apercevant que le roi n'était plus là, M. de Salvandy — on ne le croira pas, mais le fait est vrai — présenta quelques observations sur la manière dont on procédait envers la chambre des députés. Il déclara en outre qu'il n'était pas disposé à signer; et, après lui, M. Dufaure, autre vice-président, fit la même déclaration. Il fallut voir alors l'inquiétude et les perplexités de M. Sauzet; sa figure devint pourpre d'embarras; il supplia M. Salvandy de se calmer et de ne pas donner suite à la résolution qu'il venait d'annoncer.

« Prenez garde, lui dit-il, nous agissons ici en présence du public; un refus aurait une portée immense. Sans doute, on a eu tort de traiter aussi cavalièrement la chambre; mais quel scandale si, sous les yeux du public, nous refusions de signer ! »

M. de Salvandy persista pendant quelques minutes; mais enfin il finit par céder, et M. Dufaure ne se montra pas plus rigoureux que lui. Toutefois cette hésitation avait été remarquée, quelques paroles avaient été entendues, et aujourd'hui on colportait dans toute la chambre les bruits que nous venons de rapporter. Il est inutile de dire qu'ils ont été commentés avec plus ou moins d'ironie et d'amertume par l'assemblée tout entière.

— Nous ne décrirons pas la solennité d'hier, par une raison toute simple : c'est qu'elle ne mérite en aucune façon les honneurs d'une description. Tout concourait pour rendre cette cérémonie, qu'on aurait voulu entourer de cette pompe que déployait l'ancienne monarchie, aussi froide et aussi triste que possible. Et si l'on se figure l'effet causé au château par l'impression produite dans le public à la suite de l'affaire des fameuses lettres, on ne sera nullement surpris de l'empressement qu'on a mis à écarter tout appareil extérieur. La solennité a eu lieu entièrement à huis-clos, en présence seulement du clergé, des dignitaires et de quelques privilégiés.

— Au retour du baptême, le conseil municipal a présenté au comte de Paris la fameuse épée qu'il lui a votée à sa naissance. Le *Moniteur* ne dit pas ce que le jeune prince a répondu au conseil municipal.

— En revanche, le *Moniteur* nous apprend qu'à la cérémonie d'hier tout le monde a admiré le maintien plein de grâce du comte de Paris. C'est ce qu'on disait des enfants des rois de l'ancienne monarchie, quels qu'ils fussent.

— A la cérémonie du baptême, le roi était en habit de garde national; mais la garde nationale n'y était pas.

— Les troupes qui ne figuraient point dans la cérémonie

étaient consignées dans les casernes; les fusils étaient rangés en faisceaux dans les cours des quartiers.

— Dans la journée d'hier, 2 mai, nous avons vu vendre une grande quantité des exemplaires du procès de la France, où se trouvent tout au long les fameuses lettres. Bientôt cette petite brochure sera entre les mains de tout le monde.

— Voyez comme l'on ressuscite le protocole de la Restauration! Tout le monde a remarqué que l'archevêque de Paris, dans son discours, a appelé le jeune prince un nouveau rejeton de la race de saint Louis. Il y a deux jours, un journal, parlant de la sœur du roi, la qualifiait de MADAME, sans autre indication, et, hier encore, le *Messenger* appelait M. de Montalivet, non pas l'intendant de la liste civile, mais l'intendant-général de la maison.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI.
5 0/0, 113 70; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 99 20; 3 0/0, 79 30; banque, 3185; obligations de Paris, 1292 50; Naples 103 95; dette active d'Espagne, 24 3/8; Etats-Romains, 000 00; 5 0/0 belge, 101 1/4; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 975; Caisse Lafitte, 0000, 0000 00.

Chambre des Députés.

Séance du 3 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUFAURE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux travaux extraordinaires.

M. LACAVE-LAPLAGNE dépose le rapport de la commission du budget sur un projet de loi tendant à ouvrir un crédit supplémentaire au ministre de la justice. Ce supplément de crédit est affecté au tribunal de première instance de la Seine.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites dirigée par M. Leclerc de Sainte-Croix contre un membre de la chambre.

La commission propose à l'unanimité la résolution suivante :

- « La chambre,
 - « Vu l'art. 44 de la charte constitutionnelle;
 - « Vu la demande de poursuites adressée à la chambre contre M. Lachèze, député de la Loire, par le sieur Leclerc de Sainte-Croix, en date du 17 avril, présente année;
 - « Déclare qu'il n'y a lieu d'autoriser les poursuites demandées. »
- La suite de l'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget pour 1842.

La parole, dans la discussion générale, est à M. Chapuys-Montlaville. L'honorable membre, après avoir exposé le mauvais état de nos finances, attribue tous les torts de la situation à l'ancienne majorité; les efforts de l'opposition ont, sinon empêché, du moins amoindri le mal. Il indique plusieurs moyens de réforme financière et conclut en appelant la réforme électorale comme étant seule efficace à rétablir un juste équilibre dans les affaires politiques du pays. La chambre, telle qu'elle est constituée par le système électoral, et se trouvant le produit d'intérêts exceptionnels, ne peut satisfaire aux justes exigences de l'intérêt général du pays.

M. DE LAGRANGE présente quelques observations générales et critiques sur la situation actuelle de nos finances.

La chambre passe à l'examen des chapitres du projet de loi sur le budget.

La première partie : dette publique consolidée et amortie, emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers, intérêts de capitaux remboursables à divers titres, dette viagère, est adoptée sans discussion, avec le chiffre de 353,051,018 f.

La seconde partie : des dotations, liste civile, chambre des pairs, chambre des députés (réservée), Légion-d'Honneur, est également adoptée sans discussion.

La troisième partie se compose des services généraux des ministères.

Ministère de la justice et des cultes, personnel : 426,700 f.

M. AUGUIS présente de courtes observations sur la magistrature coloniale dont il réclame la réorganisation. Il rappelle que, depuis vingt-deux ans, le gouvernement a pris des engagements à cet égard et qu'il n'a rien fait pour les tenir.

M. MARTIN (du Nord) : M. le ministre de la marine et moi nous sommes aujourd'hui d'accord pour appliquer à la magistrature coloniale la mesure récemment appliquée à celle d'Afrique. Peu de temps se passera avant que cette mesure soit réalisée.

M. ISAMBERT : Il y a deux ou trois ans, un projet de loi a été préparé sur cette question. On s'était notamment occupé de reformer l'institution des assesseurs; cette question ne peut être séparée de celle que soulève la mesure réclamée si long-temps. Je crois qu'il serait utile de reprendre le projet de loi dont je parle, de l'étudier et d'en faire prochainement l'objet d'une présentation spéciale.

M. LUNEAU appelle l'attention sur un abus qui existe dans certains ressorts de cours royales sur les visites que les plaideurs font à leurs juges. (Bruit.) A Paris principalement, la chose est portée à ce point que les plaideurs, dès qu'ils ont un procès, s'empressent d'accourir et de rendre visite à leurs juges, et ils croiraient manquer à leur devoir en agissant autrement; ils craindraient peut-être de mécontenter les magistrats. (Réclamations au centre.)

Je sais très-bien, dit M. Luneau, qu'il n'est pas possible de faire une loi pour interdire ces visites; mais M. le garde-des-sceaux pourrait adresser des instructions aux cours royales.

M. MARTIN (du Nord) : Dans certains ressorts, les magistrats refusent absolument de recevoir des visites; dans d'autres ressorts, les visites ne sont reçues qu'à titre de déférence et de courtoisie. (Rires. — Allons donc!)

M. ISAMBERT : L'abus dont on se plaint a été l'objet de délibérations formelles en 1791. Ces visites ont été tout à-fait répudiées; ne pourrait-on pas adresser copie de ces délibérations aux procureurs-généraux? (Approbation.)

M. MARTIN (du Nord) : Quand les magistrats reçoivent des visites, c'est qu'elles sont innocentes. (Rires ironiques.)

M. LUNEAU : Toujours est-il que les plaideurs éloignés se plaignent et que la magistrature ne devrait pas même être soupçonnée.

M. ROGER (du Loiret) demande ce qu'est devenu le travail de la commission qui s'est occupée de la question de la mise en liberté provisoire des prévenus.

M. MARTIN (du Nord) : Le travail s'élabore, mais il n'est pas entièrement terminé.

La chambre vote les deux chapitres relatifs à l'administration centrale.

« Conseil-d'état (personnel), 624,200 fr. »

M. VIVIEN : Permettez-moi de dire quelques mots des auditeurs au conseil-d'état. (Ecoutez!)

Pour que cette institution prospère, dit-il, il faut que les jeunes auditeurs aient du travail dans le présent et une carrière dans l'avenir. Le nombre des auditeurs est aujourd'hui de quatre-vingts, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de travail pour tous et par conséquent pas

de carrière possible. Dans l'état actuel des choses, il faut qu'un auditeur attende soixante-neuf ans pour avoir une place. (On rit.)

Le nombre de quarante auditeurs serait très-suffisant; notez que l'on ne peut disposer pour les auditeurs que d'une place par an de maîtres des requêtes. Ce n'est point assez pour créer une carrière à quatre-vingts personnes.

M. VIVIEN rappelle la dissolution de la chambre sous le ministère du 15 avril et les manœuvres électorales dont l'admission au conseil-d'état a été la récompense pour certaines personnes.

M. BÉGHARD : Si le personnel est trop nombreux, comment se fait-il que des causes urgentes restent pendantes devant ce conseil deux ou trois ans?

M. VIVIEN : Cela vient de ce que les avocats ne produisent pas leurs mémoires. On rit.)

M. MARTIN (du Nord), après avoir soumis de nouvelles observations, déclare en terminant qu'il ne croit pas avoir besoin de répondre à ce qui a été dit des manœuvres électorales. (Rumeurs.)

Plusieurs voix : Répondez! répondez!

M. MARTIN (du Nord) descend de la tribune.

M. VIVIEN : Je maintiens que l'administration du 15 avril a nommé cinquante-huit auditeurs; j'ajouterai que, dans ma conviction la plus profonde, les plus mauvaises manœuvres ont été employées alors par l'administration. (Oui! oui!)

M. LACAVE-LAPLAGNE, ancien ministre des finances du 15 avril, proteste contre cette accusation; il accuse, au contraire, le ministère du 1^{er} mars d'avoir illégalement influencé des électeurs.

M. DE RÉMUSAT renvoie à son tour l'accusation au ministère du 15 avril.

La chambre est très-agitée; de violentes récriminations sont échangées des bancs du centre aux bancs de la gauche.

M. TASCHEREAU : Je demanderai à M. Lacave-Laplagne s'il n'est pas à sa connaissance que son ancien collègue M. le ministre de la justice ait brûlé toute la correspondance électorale? (Bruit. — Vive agitation. — Plusieurs cris : A l'ordre!)

M. LACAVE-LAPLAGNE : Pour mon compte, je n'ai rien fait de tel. (Ah! ah! Ce n'est pas ce qu'on vous demande. — Le bruit redouble.)

M. ODILON BARROT : Il est à déplorer qu'une enquête n'ait pas été faite, comme plusieurs membres le demandaient; les récriminations d'aujourd'hui sont tardives. Quant à moi, ce que je sais, c'est qu'il s'est fait des choses sans loyauté et sans pitié. (Oui! oui! — L'agitation redouble; des cris éclatent de toutes parts.)

M. MAUGUIN : Voici deux administrations qui s'accusent l'une l'autre; moi, je les crois toutes les deux. (Hilarité générale.)

M. TASCHEREAU : Je demanderai maintenant à M. le ministre actuel de la justice s'il ne sait pas que le ministère du 15 avril, dont il a fait partie, a brûlé la correspondance électorale. (Bruit. — L'agitation est au comble.)

M. MARTIN (du Nord) : C'est une calomnie.

M. TASCHEREAU : M. le ministre dit que c'est une calomnie; eh bien! je lui dirai que le fait m'a été affirmé par son collègue actuel, M. Duchâtel. (Rire et bruit. — M. Duchâtel est absent.)

Il est quatre heures et quart, la séance continue.

Le *Morning-Post*, journal anglais, contient l'article suivant en réponse à un article de la *Presse* :

La *Presse* s'efforce de prouver que l'abandon d'Alger n'a jamais été promis par Louis-Philippe, et que le gouvernement de Charles X était seul responsable de la promesse de ne pas l'occuper. Nous avons fréquemment traité ce sujet; nous répétons les faits aujourd'hui comme ils ont été établis au parlement par le duc de Wellington, lord Aberdeen, lord Stuart et sir Robert Peel. Le prince de Polignac s'était formellement engagé à ne pas occuper Alger, avant que l'expédition sous le général Bourmont mit à la voile. Cette non-occupation a fait le sujet de fréquentes communications diplomatiques entre lord Aberdeen, alors ministre des affaires étrangères, et lord Stuart de Rothsay, ambassadeur anglais à Paris. Après la révolution de 1830, Louis-Philippe prit vis-à-vis de lord Stuart l'engagement verbal d'évacuer Alger. Lorsque le duc de Wellington sortit du ministère, les whigs exigèrent pas l'accomplissement de cette promesse, bien que nous n'ayons jamais reconnu la souveraineté de la France sur ce que l'on appelle aujourd'hui l'Afrique française. La *Presse*, en voulant relever Louis-Philippe de l'engagement qu'il a pris d'abandonner Alger, s'efforce de prouver plus qu'elle ne peut tenir. Lord Stuart de Rothsay pourrait dire bien des choses à ce sujet, si la question était de nouveau agitée au parlement.

CONVERSION DES FONDS PORTUGAIS.

Le consul-général de Portugal en France a l'honneur de faire savoir à MM. les porteurs des fonds portugais que M. J.-M. de Carvalho e Oliveira, membre de l'agence financière portugaise à Londres, demeurant à Paris, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 2, est délégué par le gouvernement portugais pour procéder, à Paris, à la conversion des fonds portugais, autorisée par le décret de S. M. Très-Fidèle du 2 novembre 1840; que, par conséquent, c'est en ses mains que MM. les porteurs, en France, devront déposer leurs titres pour en obtenir la conversion.

Paris, le 30 avril 1841.

Le consul-général de Portugal,

Baron D'ALCOCHETE.

AVIS. — Le soussigné, membre de l'agence financière portugaise à Londres, délégué par le gouvernement portugais pour procéder, à Paris, à la conversion des fonds portugais autorisée par le décret de S. M. Très-Fidèle du 2 novembre 1840, a l'honneur de faire savoir à MM. les porteurs de ces titres, en France, qui désirent obtenir la conversion de leurs titres, que c'est en ses mains qu'ils doivent les déposer, conformément à l'avis publié ce même jour par M. le consul-général de Portugal en France; que ces titres devront être accompagnés de bordereaux, que l'on pourra d'avance se procurer en blanc, en sa demeure, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 2; que, contre ce dépôt, récépissé leur sera donné indiquant le jour où les nouveaux titres correspondants leur seront délivrés; que les jours et heures pour ces dépôts seront les mardis et mercredis, de 11 heures à 3 heures, à commencer le mardi 4 mai jusqu'à la fin du même mois, et qu'après cette époque, ceux de MM. les porteurs qui ne lui auraient pas déposé leurs titres devront recourir directement à l'agence financière portugaise à Londres pour en obtenir la conversion.

Paris, le 30 avril 1841.

J.-M. DE CAVALHO E OLIVEIRA.

POLICE CORRECTIONNELLE.

LES POCHEs DU MARI.

M^{me} Belmarée est atteinte de sa quarante-cinquième année, et M. Belmarée, son époux, compte, s'il compte bien, son cinquantième printemps. Croiriez-vous qu'arrivés à cet âge où le calme succède ordinairement aux orages de la vie, ces deux modèles d'amour et de fidélité conjugale ont vu leur horizon traversé par un nuage des plus noirs qui a failli détruire pour toujours la paix et le bonheur du ménage?

M. Belmarée fut, dit-on, un fort beau garçon sous la République et le Consulat... Ce fut même à ses avantages physiques qu'il dut la conquête de M^{me} Virginie, alors modiste séduisante de la rue Vivienne, devenue depuis dame et épouse légitime du sieur Belmarée.

Belmarée, comme un grand nombre d'hommes beaux, était sot et

simple au suprême degré; il ne se doutait même pas des charmes de sa personne, et ne devinait pas à demi-mot les agaceries et les avances que le beau sexe lui faisait; mais M^{me} Belmarée s'apercevait pour lui de ses manœuvres frauduleuses, et sa jalousie, chaque jour éveillée, chaque jour alimentée, s'enracinait de plus en plus dans son cœur. Sa vie fut un combat continu, une défense stratégique de toutes les heures, une surveillance de tous les instants. Belmarée, ignorant et naïf, ignorait les soupçons dont il était l'objet et cheminait paisiblement sur le chemin de la vie, entre les douces agaceries des coquettes du voisinage et les ruses incessantes de sa femme pour déjouer ces coupables projets. Quant à lui, il ne voyait ni les unes ni les autres, et quand l'âge mûr vint flétrir ses joues rondes et rubicondes, blanchir ses beaux favoris noirs, cendrer sa chevelure abondante et le rendre peu propre à tourner des têtes féminines, l'épouse avait tellement contracté l'habitude de se méfier et de soupçonner l'innocent homme, qu'elle ne se relâcha nullement de sa surveillance. La jalousie, passion maussade et déplorable, peut avoir quelque chose de piquant et d'admissible à un âge où la vivacité de la passion explique tous les genres d'extravagances qui en résultent. Mais une vieille femme jalouse d'un vieil homme, après vingt-cinq ans de ménage, cela paraît généralement si ridicule, si étrange, que personne ne prend au sérieux cet anachronisme de sentiment, et que chacun s'en moque et s'en amuse. Quelques voisins, connaissant la faiblesse de M^{me} Belmarée, résolurent de lui donner une leçon et de se divertir aux dépens de cet honnête couple.

Un soir, au moment où M. Belmarée venait de se coucher le premier, l'épouse, suivant son habitude, porta ses vêtements dans le cabinet, et se mit, par routine, à visiter les poches de l'habit. Un cri d'effroi lui échappa; elle avait trouvé dans la poche du criminel époux une paire de gants de femme parfumés au musc et un mouchoir du même sexe exhalant une odeur de patchouli des plus enivantes.

Au cri de l'épouse, Belmarée sort de son lit et accourt pour secourir sa femme; mais celle-ci, prenant une pose tragique, lui ordonna d'un geste de ne pas l'approcher, et d'une voix étranglée par une violente indignation, elle lui lança ces mots : « Arrière, Lovelace! arrière, Faublas! arrière! »

Belmarée s'imagina tranquillement que sa femme répétait une scène du dernier mélodrame qu'ils avaient vu ensemble. Il retourna donc dans son lit, et, renfonçant son bonnet sur son nez, il se disposa à renouer son somme interrompu. Exaspérée par ce sang-froid magnifique, M^{me} Belmarée s'élança sur le lit du perfide, et lui fourrant sous le nez les gants et le mouchoir révélateurs : « Réponds, réponds! s'écria-t-elle, qu'est-ce que c'est que cela? — C'est du musc! » dit paisiblement l'innocent Belmarée.

Peu satisfaite de cette réponse, la dame se livra à toutes les fureurs d'une jalousie effrénée, que rendait plus terrible encore l'impossibilité de l'époux accusé. Les voisines, ainsi qu'on le pense bien, étaient toutes sur le carré, l'oreille contre la porte, pendant cette scène divertissante. Elles retinrent d'abord leur envie de rire pour mieux entendre; mais, à la fin, des éclats de rire bruyants et convulsifs pétrifièrent M^{me} Belmarée, en lui révélant qu'on avait tout écouté.

Elle ouvrit brusquement la porte et lança un chandelier au milieu du groupe moqueur de commères. Cette arme offensive frappa au visage une vieille cuisinière et la blessa assez grièvement. Celle-ci, qui n'était pour rien dans l'affaire et que les voisines avaient attirée là sous prétexte de la faire rire, trouva la chose peu divertissante, et dès le lendemain elle porta une plainte contre la dame Belmarée.

Nous avons donc vu aujourd'hui à l'audience cette épouse tendre et jalouse. M. Belmarée, assis dans un coin, s'endort pendant que l'on juge sa femme. Les détails que nous venons de rapporter sont racontés par de nombreux témoins; une vieille commère avoue, pour le soulagement de la prévenue, avoir glissé elle-même dans la poche de Belmarée les gants et le mouchoir parfumés. A cette révélation, M^{me} Belmarée, défaillante de bonheur, se laisse aller sur le banc et pousse des soupirs d'allégresse : « A présent, dit-elle, vous pouvez me condamner; ça m'est égal : Antoine est innocent! »

Le tribunal, ayant égard aux circonstances de la cause, n'applique à M^{me} Belmarée qu'une amende de 25 fr. et 25 fr. de dommages-intérêts.

M^{me} Belmarée va réveiller son époux, et, lui prenant le bras avec transport : « Je sais tout, dit-elle, je te pardonne; tu étais innocent. — Ah! ah! dit flegmatiquement Belmarée, ah! ah! bon! »

(Le Droit.)

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 24 avril. — La question de la régence nous tient toujours en émoi. Jusqu'à ce qu'elle soit résolue, je ne peux rien vous dire de positif sur les autres questions politiques et financières; tout est ajourné, le ministère se borne à l'expédition des affaires ordinaires.

L'opinion de la régence unitaire gagne tous les jours du terrain.

La municipalité de Huesca a dirigé une exposition à la chambre des députés pour démentir les bruits qui représentaient la province comme prête à se lever en masse pour soutenir la régence trinitaire. Les habitants d'Huesca, dit l'exposition, s'en rapportent à la décision que prendront les cortès; cependant les sympathies de la population et de la milice nationale sont pour la régence unique d'Espartero.

Plusieurs lettres d'autres provinces expriment les mêmes sentiments et le même vœu. Il est probable que la commission mixte nommée par les deux chambres tombera d'accord et adoptera le vote particulier de M. Diez, que le congrès a d'abord rejeté; mais le sénat veut qu'on y ajoute la condition que le vote des deux chambres réunies, pour décider du nombre des régents, aura lieu au scrutin secret.

Les candidatures pour la régence trinitaire se succèdent; il n'y a pas d'accord : les uns veulent des hommes jeunes et énergiques, les autres des hommes graves; mais tout cela n'aura probablement aucune suite.

Depuis que l'on n'a pu vaincre les répugnances du duc à entrer dans une régence triple, l'opinion des unitaires a fait des progrès, car on ne conçoit pas comment, dans les circonstances actuelles, on pourrait se passer d'Espartero. Cependant rien n'est encore arrêté, et sous peu de jours nous saurons à quoi nous en tenir définitivement.

L'opinion générale est qu'il n'y a pas de régence possible si le duc n'y figure pas en première ligne; toute autre combinaison serait renversée, et il en résulterait une nouvelle aggravation de notre situation politique.

On parle de donner une position convenable à l'infant don Francisco. Le parti rétrograde et carliste intrigue pour restaurer la régence de Christine, au détriment de la constitution. La base de ce projet reposerait sur le mariage du fils aîné de don Carlos avec la jeune reine, mais le gouvernement est sur ses gardes et prépare des mesures énergiques. Malheur à quiconque oserait troubler la tranquillité publique!

La nouvelle de l'entrée de Cabrera avait produit peu d'inquiétude, mais nous avons appris avec joie que la nouvelle était fautive.

(Sentinelle des Pyrénées.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Annonces judiciaires.

Etude de M^e Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

VENTE JUDICIAIRE De deux Chevaux de trait.

Samedi huit mai courant, à une heure de relevée, sur la place du marché de Louis XVIII dite de Charabara, il sera procédé à la vente aux enchères de deux beaux chevaux et de leurs harnais. (1155)

Etude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

(1293) Vendredi sept du courant, à neuf heures du matin, sur la place de la Croix, en la commune de la Guillotière, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers consistant en tables, tabourets, pendule, lits garnis, objets de cuisine, etc. etc.

Même étude.

(1294) Samedi huit du courant, à neuf heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets mobiliers saisis consistant en table, poêle, chaises, placard, cadres, commode, glace, objets de ménage, etc., etc.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'une petite Maison de Campagne aux Massues, D'où l'on jouit d'un point de vue magnifique.

Cette propriété se compose :

1° De deux corps de bâtiments séparés et bien agencés, garnis d'un mobilier, avec billard, cuve, pompe et citerne inatissable ;
2° De cinquante-quatre ares environ de terrain, en jardin, pré, terre, vigne, verger et ombrage.

La proximité de la ville, la facilité des communications au moyen des omnibus qui font le service journalier, et la construction récente d'une église au Point-du-Jour, font du quartier des Massues un lieu des plus agréables.

L'adjudication de cette propriété sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de M^e Duguey, notaire à Lyon, en la salle des criées des notaires, située quai Saint-Antoine, 31, le mardi onze mai mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin.

S'adresser audit M^e Duguey, pour connaître les conditions de la vente, et même pour traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes ;

Et pour visiter la propriété, s'adresser chez M. Bernard, aux Massues, n° 18, allée des marronniers. (157)

ÉTUDE DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, 11.

(4118) A céder

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

UN FONDS DE TEINTURIER muni de tous ses agrès et ustensiles en bon état, exploité à Lyon, place Saint-Laurent, 3, dans la maison de M. Dunod.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guillin, chez M^e Quantin, notaire à Lyon, ou à M. Dunod, 3, place Saint-Laurent.

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UNE PHARMACIE en pleine activité, située dans un bon quartier, au centre de la ville.

S'adresser audit M^e Hodieu. (335)

ÉTUDE DE M^e ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME, n° 4.

(364) A vendre pour cause de décès.

UNE DES PREMIERES MAISONS DE LINGERIE, située dans un des meilleurs quartiers. On donnera toutes les facilités pour les paiements.

S'adresser audit M^e Rosier.

Annonces diverses.

(9461) A vendre à l'amiable.

GRANDE ET BELLE MAISON pouvant se diviser en deux. — 5 p. 0/0 de revenu assuré.

S'adresser à M. DELAC, arbitre de commerce, place des Terreaux, nos 6 et 7, chargé de vendre deux autres maisons, dont une à Vaise, construite en moellons, et l'autre près la place des Terreaux.

(9457) A vendre.

LA MAISON DES DEUX-PAVILLONS, composée de quatre pièces avec grenier et jardin, située rue Monsieur, aux Brotteaux.

S'y adresser, le matin. Un écriteau est sur la porte.

(9455) A vendre.

UNE CALÈCHE de hasard, fermée à vasistas, très-légère, pour un cheval.

S'adresser à M. Maron, peintre d'équipages, rue de la Charité, n° 9.

(9460) A vendre.

UNE JUMENT âgée de cinq ans, de bonne race, propre à la selle et au cabriolet.

S'adresser chez MM. Perret frères et Masson, maison Damour, à Vaise.

(9420) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé. S'adresser, rue Saint-Jean, n° 4, à M. Bœuf, épiciier.

VENTE DE FERS, Environ 100.000 kilogrammes.

A l'île-Barbe-lès-Lyon.

Le 18 mai, à neuf heures du matin, à l'île-Barbe-lès-Lyon, il sera procédé, par la voie des enchères publiques, à la vente en totalité ou par partie :

1° De 460 chaînes en fer, de 40 millimètres carrés sur environ 4 mètres 50 centimètres de longueur ;
2° De 200 boulons de forme cylindrique, ayant 20 centimètres de longueur sur 10 de diamètre ;
3° De différentes parties de fers plats.

Tous ces fers sont de première qualité et connus sous la dénomination de fers Bezuotet.

S'adresser, pour les voir, sur l'île, aux receveurs du péage ; et pour plus amples renseignements, à Lyon, chez M. Friuzine, directeur de la compagnie du pont de l'île-Barbe, rue des Augustins, n° 11.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication. (4120)

(9458) A vendre pour cause de départ.

JOLI FONDS DE CAFÉ situé sur l'un des quais de Lyon, décoré à neuf et possédant une clientèle qui lui donne des bénéfices certains. Il y a un bail de onze années. On donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Morel, épicière, rue du Gare, n° 9.

(9349) A vendre

DANS L'ESPACE DE TROIS MOIS.

CENT CINQUANTE MILLE FRANCS DE MARCHANDISES de nouveautés, indiennes, jaconas, mousselines laines, rachels, stoffs, schalls et articles d'occasion, à très-bon marché.

S'adresser rue Saint-Pierre, n° 4, au 1^{er}.

(9429) A louer.

UN APPARTEMENT de huit pièces bien agencées, pouvant faire deux appartements complets, ayant vue sur le Jardin-des-Plantes, au bas de la montée des Carmélites, 13, au 1^{er}. S'y adresser.



LES PAPIN

DE LA SAONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,

Partent journellement du quai PÉROLLERIE

POUR

MACON ET CHALON, JUSQU'AU 10 MAI,

Les jours pairs à 6 heures du matin ;
Les jours impairs à 5 heures du matin ;

Correspondants directs des BERLINES-POSTE DU COMMERCE.

Rue Croix-des-Petits-Champs, 12,

DE CHALON A PARIS ;

De l'entreprise des Maîtres de poste

DE CHALON A DIJON.

AVIS. — La nouvelle entreprise des BERLINES-POSTE DU COMMERCE, dont le service journalier a commencé le 1^{er} mai, offre aux voyageurs d'élégantes et commodos voitures qui font le trajet de CHALON à PARIS en 34 heures. (7412)

Vingt-cinq francs de récompense.

On a perdu hier au soir, 3 mai, UN BRACELET EN OR, dans le trajet de la rue Mercière à la place des Cordeliers, en passant par la rue Tupin, les Halles-de-la-Grenette, la rue Basse-Grenette, la rue du Bois et la rue de la Gerbe.

S'adresser chez M^e veuve Grogner-Arnaud, orfèvre, quai Villeroy, n° 7. (9459)

AVIS

La personne qui a perdu, il y a environ trois semaines, UNE BAGUE EN DIAMANTS, peut la réclamer chez M. Auguste Ruffieux, chargeur, place des Terreaux, n° 1. (9456)

COURS DE LANGUE ESPAGNOLE

EN 30 LEÇONS.

M. le docteur LABORDA, Espagnol, professeur de sa langue natale dans cette ville, ayant fait une étude profonde des meilleurs auteurs espagnols, a réduit sa méthode en 30 leçons. Toutes les difficultés de la langue s'y trouvent réunies et mises à la portée de tout le monde, tellement qu'il a fait de très-bons élèves en deux mois.

Ce cours aura lieu, à dater du 11 courant, les mardis, jendis et samedis, à 6 heures 1/2 du matin.

Le prix est de 30 francs, payables moitié en s'inscrivant, moitié au milieu du cours.

Ceux qui voudront s'inscrire pourront s'adresser place de la Comédie, n° 14, au 4^{me}, depuis 7 heures jusqu'à midi.

AVIS.

A la ferme de la Tête-d'Or, aux Brotteaux, on reçoit les chevaux au vert à des prix modérés. S'y adresser. (9452)

(9448)

A louer.

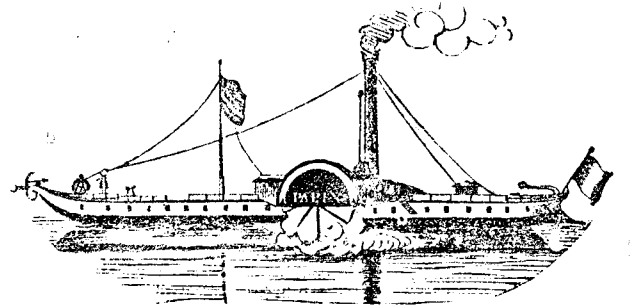
APPARTEMENTS avec la jouissance de la promenade dans le clos, près des Massues, à six minutes de la chapelle et de la station des omnibus.

S'adresser à M. Charvin, imprimeur, rue Chalamon, n° 5.

AVIS.

L'établissement thermal de Salins, à un quart d'heure de la ville de Montiers (Savoie), vient d'être mis à la disposition de l'humanité souffrante. Ces eaux salées, qui ont une grande analogie avec les eaux de la mer, conviennent dans les maladies de la peau, dans les rhumatismes et dans toutes les affections scrofuleuses. C'est un établissement unique dans les états sardes.

Les cures merveilleuses que ces eaux ont déjà faites, la distribution commode de l'établissement, la facilité des logements que le baigneur peut choisir à Salins même ou dans la ville, sont bien capables de donner à cet établissement l'essor d'une vaste et solide célébrité. Les thermes de Salins commenceront à être ouverts cette année dès le 1^{er} mai. (9430)



LE PAPIN DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER, A BASSE PRESSION,
Part du port des Cordeliers,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES
ET MARSEILLE.

TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN.

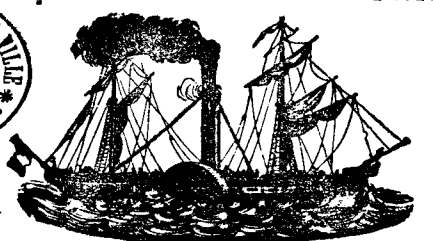
NOUVELLE BAISSSE DE PRIX.

	Premières.	Secondes.
AVIGNON	6 fr.	4 fr.
VALENCE	4 fr.	2 fr.

Il prend Voyageurs et Marchandises.

Bureaux : port des Cordeliers, à Lyon, 59. (7411)

NOUVELLE BAISSSE DE PRIX.



ENTREPRISE DES

BATEAUX A VAPEUR

L'AIGLE.

DÉPARTS TOUS LES JOURS, A 5 HEURES DU MATIN,

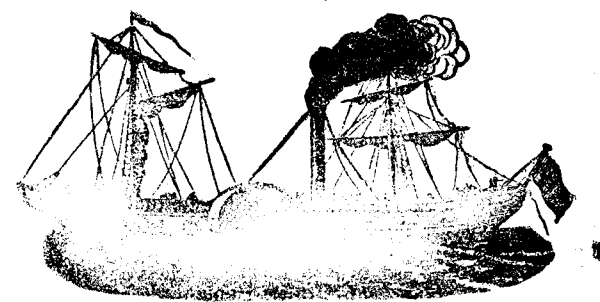
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET
MARSEILLE.

PRIX DES PLACES :

	Premières.	Secondes.
Valence	4 f.	2 f.
Avignon	6 f.	4 f.

Bureaux : place de la Charité, 72, et quai de Retz, 45. (7384)



SERVICE DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE.

A dater du 14 avril,

L'AIGLE

Part tous les deux jours (jours pairs d'avril et de mai), à onze heures du matin, du port de la Charité.

Le bateau touche à tous les ports intermédiaires. (7383)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.